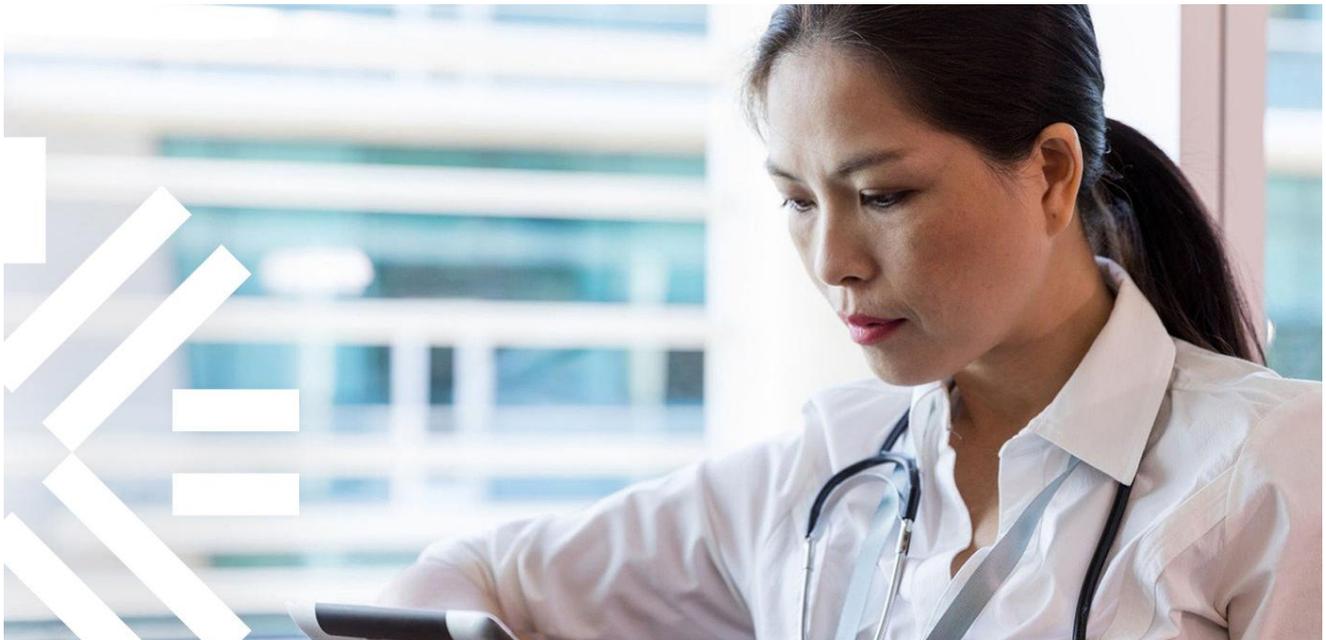




Diplôme d'État - Infirmier en pratique avancée (DE IPA)



Le décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 permet d'acquérir des compétences élargies afin d'évoluer vers un nouveau métier : Infirmier en Pratique Avancée (IPA). L'IPA acquiert des connaissances théoriques et des compétences cliniques. Il développe un savoir-faire nécessaire aux prises de décisions complexes.



Composante

Faculté de médecine

2 avenue Pr Léon Bernard

35000 Rennes

<https://medecine.univ-rennes.fr/>

LIBELLÉ RÉGLEMENTAIRE

Diplôme d'État - Infirmier en pratique avancée

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Présentiel

CODE RNCP

38988 (échéance : 30-06-2029)

RÉGIME D'INSCRIPTION

Formation continue

La formation proposée par la faculté de médecine de Rennes a pour atouts :

- l'implication forte de la profession infirmière qui se traduit notamment par la coordination pédagogique assurée par une équipe associant médecins et infirmiers ;
- une importante ouverture vers la recherche en sciences infirmières ;
- des liens avec la communauté infirmière internationale ;

Les spécificités portent sur l'approche parcours patient, en particulier en ville, l'approche gérontologique, le niveau d'expertise en éthique infirmière et dans l'implication de patients partenaires dans la formation.

Pour aller + loin : [La pratique avancée : un nouveau métier d'infirmier aux compétences élargies](#) (Agence Régionale de Santé)

Rencontrez-nous aux [portes ouvertes de l'Université de Rennes](#), le **7 février 2026** à la faculté de médecine, campus santé de Villejean à Rennes



Publics, profils attendus

Le Diplôme d'État *d'infirmier en pratique avancée* s'adresse aux infirmiers et infirmières.



Pré-requis et conditions d'accès

Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier et être inscrit à l'ordre national des infirmiers.
Avoir un niveau d'anglais B1 minimum.

Il est possible de candidater directement à la deuxième année par la procédure de **validation de vos acquis personnels et professionnels** (VAPP).

[En savoir plus sur ce dispositif facilitant votre entrée en formation.](#)



Compétences développées

Après une formation de 2 ans, les IPA exercent en milieu hospitalier ou au sein de regroupements pluriprofessionnels de soins primaires (MSP, pôles de santé), dans l'un des domaines d'intervention suivants, selon la mention choisie en deuxième année :

- pathologies chroniques stabilisées, prévention et polyopathologies courantes en soins primaires ;
- onco et hémato-oncologie ;
- maladie rénale chronique, dialyse, transplantation rénale ;
- psychiatrie et santé mentale ;
- urgences.



Les plus de la formation

Références réglementaires

- [Décret n° 2018-633 du 18 juillet 2018 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée](#)
- [Arrêté du 18 juillet 2018 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée](#)
- [Décret n° 2018-629 du 18 juillet 2018 relatif à l'exercice infirmier en pratique avancée](#)
- [Arrêté du 18 juillet 2018 fixant la liste des pathologies chroniques stabilisées prévue à l'article R. 4301-2 du code de santé publique](#)
- [Arrêté du 18 juillet 2018 fixant les listes permettant l'exercice infirmier en pratique avancée en application de l'article R. 4301-3 du code de santé publique](#)

Organisation

La formation se déroule à la faculté de médecine de Rennes et dans les structures partenaires.

Mention Santé Mentale : déplacements à Vannes en partenariat avec EPSM Morbihan et IFPS Vannes

Mention Urgences : déplacements à Brest, Nantes, Poitiers, Angers, Tours, Vannes.

Contenus des enseignements

Tronc commun, 1^{re} année

- Unité d'enseignement santé publique, technique de documentation et d'analyse de l'information (TDAI)
- Unité d'enseignement santé publique, introduction à la santé publique
- Unité d'enseignement recherche, initiation aux méthodes d'études épidémiologiques de niveau 1 (IMEE1)
- Unités d'enseignement clinique 1 et 2
- Unité d'enseignement sciences infirmières et pratique avancée
- Unité d'enseignement méthodes de travail
- Unité d'enseignement éthique, déontologie, législation, réglementation
- Unité d'enseignement langue vivante
- Unité d'enseignement formation et analyse des pratiques professionnelles
- Stage de 2 mois

Mentions de spécialisation, 2^e année

- Mention pathologie chronique stabilisée ; prévention de polypathologies courantes en soins primaires
- Mention oncologie et hémato-oncologie
- Mention maladies rénales chroniques, dialyse, transplantation rénale
- Mention psychiatrie et santé mentale
- Mention urgences

Unités d'enseignements pour chacune des quatre mentions :

- UE recherche
- UE langue vivante
- UE base fondamentale

- UE clinique
- UE parcours de santé
- Stage 4 mois



Calendrier de la formation

Formation se déroule à temps plein sur 2 années, de septembre à juin.

Les enseignements sont d'une durée d'environ 1400 heures par an (incluant 280 heures de stage en 1^{re} année et 560 heures en deuxième année).



Méthodes pédagogiques

La première année (60 ECTS), commune aux 5 mentions, permet aux étudiant·e·s d'acquérir les connaissances fondamentales et les compétences « socle » de la pratique avancée. Les enseignements portent principalement sur la clinique, les sciences infirmières, la santé publique, l'éthique et la recherche. Deux mois sont consacrés à un stage.

La seconde année (60 ECTS), associe enseignements spécifiques et communs aux 5 mentions, un stage pratique de 4 mois ainsi que la rédaction et la soutenance d'un mémoire. Elle permet l'acquisition des connaissances et compétences spécifiques à l'exercice en pratique avancée relatives à la mention choisie.

Le projet pédagogique est développé selon une approche par compétences, à partir du référentiel d'activités en annexe du décret relatif au régime des études en vue du DE IPA. L'autonomie des étudiant·e·s est encouragée, avec des travaux en groupes tout au long de la formation et des temps d'analyse de pratiques, afin de favoriser la création d'une communauté et d'aider ainsi les futures IPA à construire leur posture professionnelle.

Candidature

Formation Continue

Contact(s)

Service formation continue et alternance - pôle Santé

2 avenue du Professeur Léon Bernard

35000 RENNES

Renaud ROUSSEAU

Chargé d'animation et d'ingénierie en formation continue et alternance

sfcv [at] univ-rennes.fr

Carine BADIER

Gestionnaire de formation

carine.badier [at] univ-rennes.fr

Téléphone

02 23 23 51 04

Sylvie ROUSSIN-GUENA

Assistante du Département des formations paramédicales

contact.dipa [at] univ-rennes.fr

Téléphone

02 23 23 46 28

Coût de la formation

Pour l'année universitaire 2025-2026 :

Première année : 4 500 €

Seconde année : 5 500 €